

Et si on essayait ?

Après des années d'effervescence, un retour à la sérénité est nécessaire pour notre institution mais aussi et surtout pour chacun d'entre nous.

Nous travaillons tous de manière acharnée pour que nos patients bénéficient d'une prise en charge de qualité dans un environnement complexe et mouvant. Les concepts d'organisation parlent aujourd'hui de "management de transition" et de manager "agiles". Il s'agit de construire un futur sans savoir exactement où l'on va. En parallèle, les principes de l'excellence, loin de nous accompagner dans notre travail, infligent à chaque employé une pression considérable, où la procédure est érigée en solution miracle et l'amélioration des processus en source intarissable d'économie.

Dans cette mouvance perpétuelle, un retour aux fondamentaux est nécessaire.

Le bon sens comme un concept. La recherche de simplicité comme un défi ! Dans notre hôpital, multisite, riche de compétences et de collaborateurs impliqués, tout semble désormais compliqué. La moindre action nécessite une coordination, une procédure. En nous appuyant sur nos compétences, exerçons le bon sens, la recherche de solution simple et la communication directe au détriment des mails à foison et autres courriers.

Pourrions-nous essayer la bienveillance, comme l'enthousiasme ? A part la contagion, que risquons-nous... A toujours chercher à se défendre, à penser que l'autre a des ambitions ou des intérêts personnels, on ne réussit qu'à déclencher de la suspicion, de l'agressivité et de la résistance.

Nos patients nous écrivent pour nous remercier et souligner la bienveillance avec laquelle ils ont été traités. Nous prôtons l'humanité, mais avec quel regard abordons-nous nos collègues, nos supérieurs ou nos autorités ?

Notre historique peut laisser supposer que ces résolutions ne sont que des fantasmes, mais un grand homme a dit :

*" It always seems impossible until it's done"
"Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse !"*

Nelson Mandela

Sandra Jeanneret, directrice des soins

Conseil d'administration nomination par le Conseil d'Etat

Dans sa séance du 18 décembre 2013, le Conseil d'Etat a désigné les membres qui constitueront le conseil d'administration de l'HNE pour la période 2014-2017. Ses membres sont entrés en fonction au 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil d'Etat a souhaité réunir des compétences diverses et complémentaires au sein de ce conseil afin de répondre au mieux aux défis de l'institution. Il a ainsi reconduit dans leurs fonctions M. Blaise Guinchard, vice-président du conseil, M. Nicolas Chevrey ainsi que le Pr Andreas Tobler. Il a nommé M. Philippe Lovy, président et administrateur délégué d'Itéral Management SA, M. Jacques Leitenberg, expert-comptable diplômé auprès de la fiduciaire Leitenberg et le Dr Marc Giovannini, néphrologue et interniste. La présidence du conseil d'administration est, quant à elle, assurée temporairement par M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat et chef du DFS.

Au regard des enjeux à venir, le Conseil d'Etat a voulu renforcer les compétences du conseil en matière de management des organisations et du personnel et dans les domaines de la gestion de projets, des finances et de la gestion des risques, de la formation et bien évidemment des soins infirmiers, de la médecine ainsi que de la santé publique. Il a veillé aussi à offrir à l'Hôpital neuchâtelois de solides liens avec le tissu neuchâtelois. Enfin, il a souhaité confier temporairement la présidence de ce conseil à M. Laurent Kurth, conseiller d'Etat en charge de la santé, afin de mieux intégrer les questions opérationnelles et politiques dans la conduite de l'institution et dans la préparation des importantes réformes auxquelles elle est appelée à s'atteler.

Cardiologue hospitalier

L'HNE a le plaisir d'annoncer l'arrivée en ce début 2014 d'un cardiologue au sein de son département de médecine, en la personne du Dr Cyril Pellaton, médecin adjoint, spécialiste FMH en cardiologie et en médecine interne.

Né en 1978, le Dr Pellaton a effectué ses études de médecine à Neuchâtel puis à la faculté de Lausanne où il a obtenu son diplôme de médecin en 2002 ainsi que son doctorat en médecine. Il a effectué son cursus de médecine interne principalement au CHUV et à Neuchâtel jusqu'en 2009, avant de s'orienter vers la cardiologie, d'abord au CHUV, puis à Londres et à Paris. Il est au bénéfice d'un FMH en médecine interne (2010) et d'un FMH de spécialiste en cardiologie (2012). Il est également porteur d'un titre de formation post-graduée en médecine d'urgence (SSMUS, 2012) et d'un certificat post-graduée en IRM cardiaque (niveau 3, European society of cardiology, 2013).

Employé par l'HNE à 100% depuis le 6 janvier, il exerce au sein du département de médecine de l'HNE en tant que médecin adjoint, partageant son activité entre médecine interne et cardiologie. Il consacra 20% de son temps à une consultation ambulatoire de cardiologie à Poralès dès le 27 janvier et conservera une collaboration avec le CHUV, notamment dans le domaine de l'IRM cardiaque.

Nous nous réjouissons de pouvoir nous appuyer sur les compétences d'un cardiologue hospitalier, qui collaborera avec ses confrères installés, et souhaitons la bienvenue au Dr Pellaton !

Absences de longue durée nouvelle directive depuis le 1^{er} janvier

Depuis le 1^{er} janvier 2014, une nouvelle directive concernant les absences de longue durée de nature médicale est en vigueur au sein de l'HNE. Elle a pour objet de fixer les modalités d'une gestion uniforme des absences de longue durée de nature médicale au sein de l'institution, en coordonnant notamment les démarches à entreprendre et en assurant la cohérence des actions de tous les intervenants dans le processus, ceci dans le respect des garanties prévues par les conventions collectives de travail et les statuts des collaborateurs en vigueur.

Elle vise à favoriser le retour des collaborateurs à leur poste de travail ou leur réinsertion professionnelle, et à diminuer le nombre d'absences de longue durée ainsi que la durée de ces absences. Le grand changement par rapport à la pratique actuelle est qu'une décision de résiliation du contrat de travail peut prendre effet à 365 jours d'absence pour les maladies et accidents non professionnels comme professionnels. Une telle décision peut intervenir après analyse individuelle de la situation et prise de décision conjointe de la direction du département concerné et de la direction des ressources humaines. Il est bien entendu que ces démarches seront initiées dans le respect du droit d'être entendu des collaborateurs concernés et des délais de résiliation applicables.

Cette directive, disponible sur Intranet, a été présentée dans le courant du mois de décembre 2013 à la ComPHoNe. En cas de question, la direction des ressources humaines reste à votre disposition.

Alain Christinet, directeur RH

Nouveau modèle d'assurance RC

Comme tous les hôpitaux, l'HNE conclut une assurance responsabilité civile pour se prémunir contre les risques liés aux traitements des patients (hum...) ou d'autres sinistres que les collaborateurs pourraient provoquer. Ce contrat d'assurances est soumis aux règles des marchés publics et, tous les trois ans, nous devons réaliser un appel d'offres. C'était le cas à la fin de l'année 2013 et nous avons conclu un nouveau contrat pour la période 2014-2017.

Lorsque nous avons réalisé la fusion des différents hôpitaux qui constituent aujourd'hui l'Hôpital neuchâtelois, nous avons repris les contrats d'assurances existants. Cela représentait une prime cumulée de plus de 1.5 million de francs par an !

Nous avons dès lors mis sur pied différentes mesures pour nous permettre de mieux prévenir et gérer ces cas d'assurances (les mesures proposées par la commission qualité clinique et sécurité du patient, la procédure d'annonce et la gestion des cas par notre responsable juridique) et diminuer notre taux de sinistralité.

Ces mesures ont porté leurs fruits. Nous avons aujourd'hui réussi à réaliser une économie de plusieurs centaines de milliers de francs sur la prime annuelle et avons encore augmenté la couverture maximale, passant de 5 à 15 millions de francs. Grâce à la constitution d'une provision, nous avons également pu augmenter notre franchise, ce qui a encore réduit la prime.

Les efforts réalisés dans la prise en charge des patients depuis la création de l'HNE, et la bonne gestion de nos sinistres, nous ont pratiquement permis de diviser par deux notre prime et de constituer une provision nous permettant de faire face nous-mêmes à la plupart de nos sinistres.

C'est en soi une très bonne nouvelle et nous félicitons tous les acteurs concernés pour leur contribution mais il nous faut rester vigilant pour que notre sinistralité reste à son niveau actuel, ce qui suppose une attention de tous et en permanence.

Olivier Linder, directeur des finances

Rendez-vous du mardi à Pourtalès

Le 26 novembre 2013, une dizaine de participants pour le dernier rendez-vous du mardi de l'année, sur le site de Pourtalès.

Des questions ont porté sur l'implication du directeur général dans la campagne des votations de novembre.

Dans d'autres domaines, un manque de coordination entre projets émanant de directions différentes a été soulevé et un large échange a eu lieu au sujet du SIC et de son déploiement.

La question portant sur les moyens de dépasser les animosités entre haut et bas, notamment entre médecins, est revenue sur la table des discussions.

L'échange s'est terminé sur le sujet du site unique de soins aigus et ses possibilités de localisation dans le canton.

Changement de scanner du site de Pourtalès

Le scanner actuel de Pourtalès a été mis en service fin 2004. Après presque dix ans d'utilisation, il doit être changé. Un camion avec un scanner mobile est mis en place depuis le 13 janvier en remplacement, en bout du parking visiteurs (réduit de 5 places au maximum). Il y restera jusqu'au 7 mars.

Pendant cette période sont pris en charge à Pourtalès les patients hospitalisés et les patients passant par le service des urgences, qui sont conduits au camion par un accès chauffé. Un scanner sur notre site de la Chaux-de-Fonds est proposé aux patients ambulatoires "externes". Les médecins de ville ont été prévenus de ce désagrément temporaire via la SNM.

Le chiffre du mois



C'est la proportion de médecins cadres de l'HNE déjà présents il y a trois ans.